

# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

**Nom du produit:** Protecteur pour bornes de batterie Lynx (aérosol)

**Numéro(s) de produit:** 01942

**Utilisation du produit:** Protecteur pour bornes de batterie

**Coordonnées du fournisseur:**

East Penn Manufacturing Company  
102 Deka Road  
Lyon Station, PA 19536  
610-682-6361 (Service à la clientèle)

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'Ensemble des Risques

**DANGER:** Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.  
Apparence et odeur: Liquide visqueux rouge foncé avec une odeur de solvant à base de pétrole

### Effets potentiels sur la santé:

**EFFETS AIGUS:**

**YEUX:** Peut causer des irritations de légères à modérées notamment le picotement, le larmolement et la rougeur.

**PEAU:** Une simple et brève exposition peut provoquer une légère irritation. Un contact fréquent et prolongé peut causer une irritation plus grave, une délipidation cutanée et une dermatite.

**INHALATION:** Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les muqueuses ainsi que les voies respiratoires supérieures et peuvent causer des maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, inconscience et avoir d'autres effets sur le système nerveux, voire la mort. Peut causer des troubles et/ou des dommages au système nerveux périphérique.

**INGESTION:** Taux de toxicité faible par ingestion. Peut causer l'irritation du tube digestif et la nausée. Le risque principal est l'aspiration par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. De petites quantités aspirées par l'appareil respiratoire peuvent causer une bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire, avec risque d'évolution vers la mort.

**EFFETS CHRONIQUES:** Une surexposition au n-hexane peut entraîner une détérioration graduelle pouvant être irréversible au système nerveux périphérique, particulièrement aux bras et aux jambes. Une surexposition répétée aux minéraux aliphatiques tels que le solvant Stoddard peut causer une maladie neurologique chronique.

**ORGANES VISÉS:** Système nerveux central, système nerveux périphérique, système respiratoire

État physique aggravé par exposition: Cutané et conditions respiratoires

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: **Protecteur pour bornes de batterie Lynx (aérosol)**

Numéro(s) de produit: **01942**

---

---

### Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Heptane	142-82-5	50 – 60
gaz de pétrole liquéfiés	68476-86-8	25 – 35
Isomères hexane	64742-49-0 / 107-83-5	15 – 25
Pétrolatum	8009-03-8	10 – 20
Xylène	1330-20-7	2 – 5
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	64741-88-4	2 – 5
Éthylbenzène	100-41-4	0,8
n-Hexane	110-54-3	0,4

---

---

### Section 4: Premiers Soins

---

---

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin. Si la victime est consciente, lui faire boire 2 verres d'eau.

Avis aux médecins: Traitement symptomatique. Le produit comporte un risque d'aspiration. À votre discrétion, un lavage gastrique à l'aide d'une sonde d'intubation endotrachéale peut être effectué.

---

---

### Section 5: Mesures en cas d'Incendie

---

---

**Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair	< 0°F / <17°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure:	8 (estimation)
Température d'autoallumage:	489°F / 254°C	Limite d'explosion inférieure:	1 (estimation)

**Données pour incendie et explosion:**

Moyen d'extinction approprié: Extincteurs de classe B, poudre sèche, mousse ou CO<sup>2</sup>

Produits de combustion: Vapeurs, fumées et monoxyde de carbone

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Ne pas vaporiser de l'eau directement sur le

**Nom du produit: Protecteur pour bornes de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit: 01942**

feu; le produit peut flotter et pourrait être rallumé sur la surface de l'eau

---

---

## Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

---

---

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Éliminer toutes les sources d'allumage. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

---

---

## Section 7: Entreposage et Manipulation

---

---

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser le produit à proximité d'une source d'ignition. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Bien se laver après la manipulation et avant de toucher la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes. Ne pas ranger à proximité d'une source d'ignition possible.

Niveau d'entreposage d'aérosol: III

---

---

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

---

---

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Heptane	500	NE	400	500	NE		ppm
gaz de pétrole liquéfiés	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
Isomères hexane	500 (v)	1000 (v)	500	1000	NE		ppm
Pétrolatum	NE	NE	NE	NE	NE		
Xylène	100	NE	100	150	NE		ppm
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	5	NE	5	10	NE		mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène	100	NE	20	NE	NE		ppm
n-Hexane	500	NE	50(s)	NE	NE		ppm
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)	(s) – skin (peau)	(v) – vacated (libre)				

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les

**Nom du produit: Protecteur pour bornes de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit: 01942**

niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en PVC ou Viton®. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

---

---

État physique: liquide

Couleur: rouge foncé, visqueux

Odeur: solvant pétrolier

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0,727

Point d'ébullition initial: 118°F / 48°C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: rapide

Solubilité: Négligeable dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 86,3 g/L: 627,4 lb/gal: 5,23

---

---

## Section 10: Stabilité et Réactivité

---

---

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone, aldéhydes, et autres produits de combustion incomplète

Possibilité de réactions dangereuses: Non

---

---

## Section 11: Information Toxicologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

**Nom du produit: Protecteur pour bornes de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit: 01942**

**Toxicité aiguë:**

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Heptane	Aucunes données	Aucunes données	103 g/m <sup>3</sup> /4H
gaz de pétrole liquéfiés	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Isomères hexane	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Pétrolatum	> 5 g/kg	> 2 g/kg	Aucunes données
Xylène	4 300 mg/kg	> 1 700 mg/kg	5 000 ppm/4H
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Éthylbenzène	3 500 mg/kg	> 5 000 mg/kg	55 000 mg/m <sup>3</sup> /2H
n-Hexane	28 710 mg/kg	3 000 mg/kg	48 000 ppm/4H

**Toxicité chronique:**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Heptane	Non	Non	Non	Peau	Non
gaz de pétrole liquéfiés	Non	Non	Non	Non	Non
Isomères hexane	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Pétrolatum	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Xylène	Non	Non	Non	Peau	Non
Distillats paraffiniques à solvant raffiné	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Éthylbenzène	Non	Groupe 2B	Non	Yeux, Peau	Inconnu
n-Hexane	Non	Non	Non	Peau	Non

Toxicité reproductive: Aucune information disponible  
Tératogénicité: Aucune information disponible  
Mutagénicité: Aucune information disponible  
Effets synergétiques: Aucune information disponible

---

---

## Section 12: Information Écologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: n-hexane – 96 heures LC50 Lepomis macrochirus: 4,12 mg/L  
Xylène – 96 heures LC50 Oncorhynchus mykiss: 13,5 à 17,3 mg/L  
Éthylbenzène – 96 heures LC50 Pimphales promelas: 12,1 mg/L (transitaire)

Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible  
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible  
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

---

---

## Section 13: Élimination

---

---

**Classification déchets:** Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant le code de déchet D001. (vous reporter à 40 CFR article 261.20 – 261.33 et aux réglementations fédérales)  
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés. Le liquide doit être traité comme un déchet dangereux.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## Section 14: Information pour le Transport

---

---

**Nom du produit: Protecteur pour bornes de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit: 01942**

---

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée\*\*

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: \*\*Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale jusqu'au 1er janvier 2014.  
Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les documents d'expédition ne sont pas requis.

---

---

## Section 15: Réglementation

---

---

### Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Xylène (100 lb), Ethylbenzène (1 000 lb), n-hexane (5 000 lb)

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:  
hexane (0,4%), xylène (3,1%), éthylbenzène (0,8%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: n-hexane, xylène, éthylbenzène

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est sous réglementation selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

### Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

### Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à

**Nom du produit: Protecteur pour bornes de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit: 01942**

l'article 4(1) de la directive RoHS.

**Réglementation complémentaire:** Aucune

---

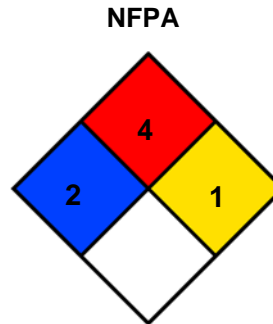
---

## Section 16: Autres Informations

---

---

HMIS® (II)	
<b>Santé:</b>	<b>2</b>
<b>Inflammabilité:</b>	<b>4</b>
<b>Réactivité:</b>	<b>1</b>
<b>EPP:</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Date de révision: 09/20/2016

Modifications depuis la dernière révision: Section 15: Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte au meilleur de notre connaissance ou l'exactitude des sources mises à la disposition. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur ou à un professionnel de la santé et de la sécurité.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS: Registre CAS  
CFR: Code des règlements fédéraux  
DOT: Département des transports  
LIS: Liste intérieure des substances  
g/L: Grammes par litre  
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux  
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
IATA: Association du transport aérien international  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses  
OMI: Organisation maritime internationale  
lb/gal: Livres par gallon  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale

NA Non applicable  
ND Non défini  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health  
NFPA: National Fire Protection Association  
NTP: Programme national de toxicologie  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos  
EPP: Équipement de protection personnelle:  
ppm: Parties par million  
RoHS: Restriction des substances dangereuses  
STEL Limite d'exposition de courte durée  
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

CTRL#: 79836/00597P/Q